



Fédération
sociétés
d'études

S Le Lien Syndical

Bulletin d'Information de la Fédération CGT des Sociétés d'Études
263, rue de Paris – Case 421 – 93514 – Montreuil Cedex – Tél. : 01 55 82 89 41/44
Fax : 01 55 82 89 42 – Email : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr

Mensuel
Septembre
2023
n°
543

Dossier



La question de l'emploi



3 // *Analyse*

4 // *Actualité*

6 // *Branches*

10 // *Dossier*

14 // *Culture*

15 // *Juridique*

Chiffres

SMIC (depuis le 01/05/2023)

Mensuel 151,67 heures
1 747,20 € brut (11,52 €/h.)

Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

(au 01/01/2023) : 3 666 €

Bureaux d'études (au 01/11/2020)

Valeur du point :

IC : 20,53 €/20,82 €/ 20,88 € (selon coef.)

ETAM : 3 €/ 3,01 €/ 3,02€/ 3,03€/ 3,10€/ 3,11€ (selon coef.)

Partie fixe : 843,50 € / 850,50 € / 855,80 € (selon coef.)

Prestataires de Services (2019)

Valeur du point : 3,453 € Employé.e.s ; 3,449 € Etam ;
3,445 € Cadres

Experts Automobiles (au 01/07/2022)

1^{er} salaire de la grille : 20 434 € / annuel

Experts Comptables (au 01/07/2021)

Valeur de base : 112,68 €

Valeur hiérarchique : 69,40 €

Avocats (au 01/01/2023)

Valeur du point : pour 35 h

Coef. 207 : 1 681,34 €

Coef. 215 : 1 728,43 €

Coef. 225 : 1 762,02 €

Avocats à la Cour de Cassation

(au 01/01/2019). Valeur du point : 16,32 €

Huissiers (au 01/05/2022)

Valeur de référence : 6,24 €

pour les 262 premiers points.

Valeur complémentaire : 6,14 €

pour ce qui dépasse les 262 premiers points

Greffes des Tribunaux de Commerce

(au 01/03/2019). Valeur du point : 5,3444 €

Notariat (au 01/03/2023)

Valeur du point : 15,44 € (pour 35 heures)

Commissaires Priseurs (au 01/01/2022)

Valeur du point : 9,85 €

AJ.MJ 2023

1^{er} salaire employé/administratif **1 715 €**

2^{ème} salaire employé/administratif **1 730 €**

E dito

Pour une hausse des salaires

La rentrée s'annonce riche en sujets de mobilisation: l'inflation reste galopante, même si les commentaires nuancent le niveau des hausses, amputant les budgets de l'alimentation comme la capacité des familles à faire face à la rentrée.

L'augmentation des tarifs de l'électricité, de l'énergie assomme les ménages, la réforme de l'assurance chômage plonge nombre de Privé.e.s d'emplois dans la précarité, le logement devient lui aussi difficile d'accès, les Services Publics partent à vau-l'eau, comme l'école qui manque de professeur sans parler des hôpitaux exsangues... et pendant ce temps, les grands bénéficiaires des réformes Macron, patrons du CAC40 et autres grandes fortunes internationales paradent dans les médias en vantant leur générosité.

Il est facile de s'acheter une bonne image quand on paye moins d'impôts qu'un ouvrier et qu'on bénéficie de tout l'arsenal de l'Etat pour s'arroger d'énormes marges sur le dos du plus grand nombre, alors que se tassent les salaires et que l'on dégrade les conditions de travail et d'existence du plus grand nombre. Dans d'autres pays européens, les gouvernements ont été capables de définir un panier de base pour assurer la subsistance même imparfaite d'un grand nombre de leurs citoyens. En France non ! La complaisance de l'État pour répartir les richesses davantage encore vers le capital est totale.

Et l'on ne s'encombre pas du mécontentement général : l'arsenal répressif s'étoffe sous couvert de l'organisation des Jeux Olympiques ou d'organisation d'évènements sportifs.

Notre représentant continue à jouer les groupies auprès de sportifs, préférant les visites officielles aux quatre coins du monde que d'assumer les conséquences des décisions qu'ils ont sciemment prises.

Sans mobilisation aucun changement possible.

Les rendez-vous sont déjà prévus pour cet automne : le 23 septembre, contre la répression syndicale, le 13 octobre pour les augmentations de salaire, nos retraites, les services publics et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Il nous faut nous battre contre cette destruction systématique de tout ce qui constitue notre modèle : abrogation de la réforme des retraites et de l'assurance chômage, pour des hausses de salaires, et des moyens dans les services publics.

Céline UICAIINE

Analyse

Sommet UE-CELAC : coopérations ou néolibéralisme ?

Le sommet UE-CELAC, qui s'est déroulé à Bruxelles les 17 et 18 juillet, a réuni pour la première fois depuis huit ans les représentants des gouvernements des deux côtés de l'Atlantique. Dans un contexte de tensions internationales exacerbées et de crises sociale, écologique et démocratique qui s'approfondissent, la déclaration conjointe à l'issue des deux jours rappelle quelques principes essentiels :

- la réaffirmation du multilatéralisme et des objectifs de la Charte des Nations unies et du droit international, y compris les principes de souveraineté et d'autodétermination ;
- les principes et droits fondamentaux du travail ainsi que les normes et conventions fondamentales du travail de l'OIT ;
- la nécessité de lever le blocus contre Cuba et l'opposition aux lois et règlements ayant un effet extraterritorial ;
- la préoccupation partagée suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, et la nécessité d'avancer vers une paix juste et durable respectant l'intégrité territoriale de l'Ukraine
- le respect des engagements issus de l'accord de Paris lors de la COP21 et le maintien du réchauffement climatique dans la limite des 1,5°C

Si l'on ne peut que saluer ces positions de principe face à l'urgence de réhabiliter un multilatéralisme effectif, sans des mesures politiques conséquentes elles resteront, une fois de plus, lettres mortes. Et de ce point de vue les négociations – reportées – autour de l'accord de libre-échange UE Mercosur, n'incitent pas à la confiance.

Au moment où l'Union européenne se rêve en fer de lance mondiale de la lutte contre le changement climatique à travers des législations qui peuvent aller dans le bon sens – comme la directive contre la déforestation – c'est tristement ironique de la

voir s'engager dans un accord renforçant les effets destructeurs, tant sociaux qu'environnementaux, qu'elle prétend pourtant combattre à travers ces lois. La contre-proposition des pays du Mercosur, visant notamment à renforcer la dimension de coopération et de protections environnementales, se trouvent en l'état confrontée à un logiciel néolibéral et néocolonial continuant de guider la vision des gouvernements européens.

La CGT, présente au sommet avec plus de 80 organisations des deux continents, a participé à un évènement à l'initiative des groupes politiques de la gauche européenne (La Gauche ; les Socialistes et Démocrates ; les Verts) ainsi qu'à une journée de coordination de la société civile pour renforcer la campagne contre le traité UE Mercosur. Les échanges donnant la parole à des représentant.es d'organisations syndicales, indigènes, paysannes, d'associations ainsi qu'à des députés de gauche de différents pays latinoaméricains, ont dressé un tableau critique des négociations en cours et posé les jalons d'une relation alternative, basée sur la coopération et la solidarité.

La Confédération Syndicale des Amériques et la Confédération Européenne des Syndicats ont, parallèlement à ces rencontres, publié une déclaration commune rappelant la nécessité d'inclure les intérêts des travailleuses et des travailleurs lors de ce type de sommet.

La CGT continuera à s'engager dans des fronts internationaux unitaires pour lutter contre cette mondialisation néolibérale nous entraînant toujours plus vers la catastrophe sociale, environnementale, démocratique.

La CGT réaffirme son engagement internationaliste et la nécessité de relations fondées sur la transparence et le consentement des populations, et ayant au coeur le développement humain durable.

News

Calendrier

JOURNÉES D'ETUDES

6 novembre 2023 - *Impact du climat*

22 novembre 2023 - *Intelligence Artificielle*

6 décembre 2023 - *L'economie politique*



www.soc-etudes.cgt.fr

Actualité

INFLATION : LA BOUCLE « PRIX-PROFIT » NE FAIT PLUS AUCUN DOUTE

Depuis la résurgence de l'inflation mi-2021, le gouvernement utilisait tous les arguments à sa disposition pour ne pas augmenter les salaires, parmi lesquels l'éventuelle boucle « prix-salaires » qui pourrait en découler. Or, comme on l'écrit depuis un moment à la CGT, l'inflation actuelle n'a rien à voir avec une telle boucle, mais tire sa source des comportements opportunistes de certaines entreprises, consistant à augmenter leurs prix davantage que la hausse des coûts à laquelle ils faisaient face. C'est ce qu'on appelle aussi la boucle « prix-profit », dont l'existence est aujourd'hui confirmée par un ensemble d'institutions économiques comme le FMI...loin d'être orientées à gauche !

1. Le point sur l'inflation

Selon les dernières publications de l'Insee, les prix auraient augmenté de 0,2 % en juin 2023 par rapport à mai et de 4,5 % depuis juin 2022. Si l'on se réfère à l'indice européen harmonisé, légèrement différent, les prix auraient gonflé de 5,3 % pour la France sur un an. Il faut bien le dire : l'inflation est donc encore loin d'être de l'histoire ancienne ; attention à la rhétorique patronale et gouvernementale sur le sujet !

Pour autant, il semble y avoir un ralentissement après l'accélération des prix les mois précédents. Mais ce ralentissement apparent appelle plusieurs commentaires.

D'abord, on reste très au-dessus des 2 % considérés par les traités européens comme un objectif à atteindre : la politique économique et monétaire qui chercherait à s'en rapprocher passerait certainement par une austérité renforcée, impliquant une stagnation voire une récession, avec des conséquences dramatiques sur l'emploi.

Ensuite, en comparant les prix de juin 2023 à ceux de juin 2022, on se réfère notamment à des prix qui étaient extrêmement élevés au printemps de cette année-là. Partant de ce point très haut, les prix de l'énergie baissent de 3% sur un an, ce qui tire l'indice général des prix vers le bas, mais les

prix de l'énergie restent à un très haut niveau. Ils sont en effet environ 50% au-dessus de ce qu'ils étaient en 2015 !

Enfin, si l'indice général (l'IPC) semble un peu calmé, il cache une forte variabilité entre les éléments qu'il agrège. Ainsi, les prix de l'alimentation auraient augmenté de 13,6% sur 12 mois, ce qui est insupportable, notamment pour les étudiant-es et pour les ménages à budgets contraints. D'après certain-es spécialistes de l'inflation, nous vivons en ce moment-même la plus forte hausse des produits alimentaires de ces quarante dernières années¹ !

2. La confirmation d'une boucle « prix-profit »

Restons encore un moment sur le cas de l'alimentaire, particulièrement éclairant sur les dynamiques à l'oeuvre. Comment expliquer que les prix aient continué d'augmenter puis se soient maintenus à un niveau élevé, alors même que le cours des matières premières alimentaires a baissé depuis le pic de l'été 2022 ?

Parce que les industriels et la grande distribution profitent de ce que l'on s'est « habitué » à des prix élevés pour les maintenir alors que leurs coûts d'approvisionnement ont baissé.

C'est ce qu'on appelle « l'effet cliquet », qui alimente des profits considérables, et qui explique que les taux de marge dans l'alimentaire n'est jamais été aussi hauts !

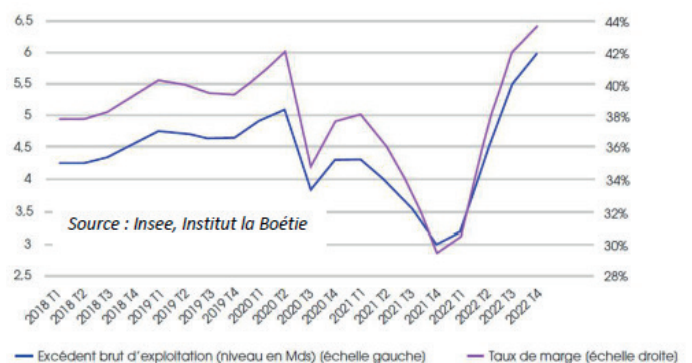


Figure 1 : Évolution du taux de marge de l'industrie

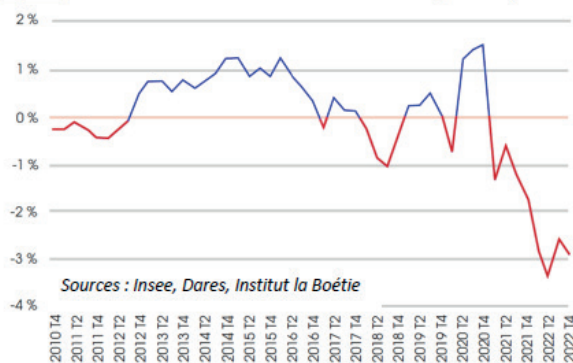
Une étude très récente du centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) permet de compléter l'analyse. D'après les chercheur-ses, « la coexistence, dans certains secteurs, d'une faible concurrence et d'une exposition de l'ensemble du secteur au choc énergétique a permis à ces entreprises de se coordonner implicitement pour augmenter leurs prix au-delà du choc initial ». Le comportement opportuniste ainsi décrit est précisément ce qu'on appelle une boucle « prix-profit » ! Or, l'industrie alimentaire est loin d'avoir été le seul secteur à pratiquer ainsi. C'est également le cas des transports, ou encore de l'énergie, dont les taux de marge ont littéralement explosé.

En résumé, on peut laisser la parole au FMI, qui reconnaît que la hausse des bénéfices des entreprises a été le principal contributeur à l'inflation en Europe au cours des deux dernières années, les entreprises ayant augmenté leurs prix plus que la flambée des coûts de l'énergie importée. Le diagnostic de la Banque centrale européenne est similaire. Il n'y a nullement en France et en Europe une boucle « prix-salaires » où les revendications d'augmentation des salaires justifieraient une hausse des prix mais bel et bien une « boucle prix-profits » où certaines entreprises, principalement parmi les plus grandes et celles qui opèrent à l'international, alimentent parallèlement l'inflation et leurs marges bénéficiaires.

La vie chère actuellement subie par les consommateur-rices, notamment les titulaires de revenus modestes et moyens, s'explique donc pour l'essentiel par les marges des industriels et des distributeurs !

3. Sans hausse suffisante des salaires, le pouvoir d'achat décroche !

Figure 1 : Évolution du salaire mensuel de base corrigé de l'inflation



Lorsque les salaires n'augmentent pas de manière à compenser l'inflation, comme en ce moment, notre salaire nous permet d'acheter moins de choses qu'auparavant. C'est donc que l'on perd du

pouvoir d'achat. Autrement dit, notre salaire réel baisse, quand bien-même il augmenterait en niveau. Comme le montre la figure 2, le salaire réel plonge depuis mi-2021, ce qui correspond en moyenne à une perte de 3% de pouvoir d'achat.

Augmenter les salaires, notamment les bas salaires, est une exigence de justice sociale. Des travaux de l'IRES et de l'UNAF, notamment, indiquent qu'on ne peut certainement pas vivre correctement aujourd'hui avec un revenu inférieur à 2 000 euros par mois. En deçà, des privations sont généralement nécessaires, d'autant plus cruelles qu'on est éloigné de ce seuil. De plus, en cas de hausse des prix des biens et services de base (alimentation, énergie...), les personnes sont prises à la gorge et contraintes de renoncer à l'indispensable, ou à puiser dans leur épargne – si elle existe – ou à emprunter si elles le peuvent.

Augmenter les salaires, c'est aussi une nécessité économique : des salaires meilleurs, non précaires, en progression au cours de la vie sont un gage de sérénité pour les travailleurs et travailleuses et d'efficacité dans chaque entreprise. Au niveau de l'ensemble du pays, les salaires constituent une source de revenus importante, et donc un débouché pour les productions via la consommation des ménages.

A contrario, la baisse des salaires réels nuit au dynamisme de l'économie qui repose alors principalement sur les dépenses des plus aisés ou sur des exportations. Le regain de l'inflation, et la baisse des salaires réels que cela implique, se traduit d'ailleurs déjà par l'atonie de la consommation des ménages. Elle est très nettement orientée à la baisse depuis l'été 2021, ce qui risque à termes d'avoir des conséquences très lourdes sur l'emploi.

Face à ce décrochage de taille du pouvoir d'achat, le gouvernement persiste à ne pas vouloir augmenter les salaires. Après l'échec de la loi pouvoir d'achat de l'été 2022, qui rassemble des mesures bénéficiant in fine surtout aux plus aisés en lieu et place des plus modestes, le gouvernement a organisé les négociations interprofessionnelles sur le « partage de la valeur ». Si ces négociations se sont soldées par un accord, la CGT n'a eu d'autre choix que de refuser sa signature. En effet, comment parler du partage de la valeur sans parler des salaires ? Cette question n'a pas l'air d'étouffer la majorité en place. En plus de poursuivre la diminution des ressources de la protection sociale, cet accord porte sur des éléments de primes et d'épargne salariale... qui se substituent aux augmentations de salaire !

Bref, sur la question de l'inflation aussi, on n'échappe pas à la lutte des classes.

Branches

Colloque Intelligence Artificielle

Les fédérations CGT des Sociétés d'études et FILPAC, et le Syndicat INFO'COM CGT organisent le 22 novembre prochain un colloque sur l'Intelligence Artificielle.

Celui-ci se tiendra en nos locaux à Montreuil, en salle du CCN, de 9h à 17h. Il est ouvert à tou.te.s les syndiqué.e.s quelle que soit leur fédération de rattachement.

La journée sera clôturée par une intervention de Sophie BINET, Secrétaire générale de la CGT.



Vers un plan social déguisé à Capgemini Cherbourg ?

La première Entreprise de Services du Numérique du CAC 40 n'aura même pas attendu 10 ans avant de tout perdre. En cause, sa vision court-termiste pour le profit.

L'annonce est tombée fin juillet, Capgemini perd le contrat Infogérance SOF (SInergie-Orano-Framatome). Ce qui veut dire qu'avant fin 2024, sur 200 salarié-es qui restent du site de Cherbourg, nous serions 100 à ne plus avoir d'activité avec ce client ! Mais pas d'inquiétude nous dit la direction, on va pouvoir replacer tout le monde ...

Signé en 2014, le contrat SOF garantissait 1 milliard d'euros sur 10 ans !

L'achat par Capgemini d'Euriware, filiale informatique d'Areva, découlait directement de ce contrat. C'était la poule aux oeufs d'or ! Souvenez-vous à cette époque, la direction avait des arguments: "Surtout n'ayez aucune inquiétude, les 500 salarié-es conserveront leur emploi d'autant plus que Cherbourg va devenir le centre mondial de cybersécurité !" et bla-bla-bla et bla-bla-bla... Tout un tas de mensonges qui visait à nous endormir. La CGT Capgemini a régulièrement alerté et interrogé sur cette gestion et sur l'absence de perspectives.

L'échéance était connue, la perte du contrat semblait fatale... La crainte est que cette perte de contrat induise des pertes d'emplois.

Connaissant les méthodes du groupe Capgemini, comment avoir confiance en une direction qui ne défend pas l'emploi, qui ne voit que ses bénéficiaires et sacrifie les salarié-es? Car Capgemini exploite très bien la gestion "au cas par cas", soit un plan social déguisé, pour gérer ces situations.

C'est pourquoi, la CGT demande à Capgemini, quels

moyens et notamment financiers vont être engagés pour garder les 100 emplois sur Cherbourg ? Quels moyens pour repositionner des salarié-es qui, pour la majorité, travaillent depuis plus de 20 ans sur ce contrat ? Nous exigeons des garanties de non licenciements ou départs forcés.

Jeudi 31 août, la direction invite les salarié-es à discuter de la non-reconduction du contrat autour d'un buffet dînatoire ! C'est ce moment que la CGT Capgemini a choisi pour lancer sa première action !

SAINT-GOBAIN en Europe 10 000 suppressions d'emplois ?

Première victime : Saint-Gobain décide de fermer le Centre de Service Partagé (comptabilité) de Compiègne sous couvert d'une baisse d'activité, alors que c'est Saint-Gobain qui répartit les charges de travail entre les établissements.

50 emplois directs sont menacés.

Les salarié.e.s ressentent un profond sentiment d'injustice, d'ingratitude et de manipulation de la part de Saint-Gobain. Depuis 2009, les salarié.e.s ont travaillé sans compter leurs heures, pour assurer le service. Certain.e.s se sont retrouvé.e.s en épuisement professionnel. Le mode de management a plusieurs fois été dénoncé par les organisations syndicales. Pendant le confinement, le télétravail a permis d'assurer le service. Les salariés ont donc proposé un projet alternatif à leur mutation, permettant de

maintenir les emplois sur la région de Compiègne. Ce projet a été rejeté par la Direction.

Saint-Gobain oublie ses principes de comportement et d'action, la loyauté, la solidarité, la légalité et le respect des droits des employés. Ce projet de transfert des salarié.e.s loin de chez eux est une mascarade, pour camoufler la suppression des emplois concernés. Les nouvelles versions des logiciels utilisées par le Groupe Saint-Gobain et la digitalisation des organisations, font espérer à la Direction de Saint-Gobain des gains de productivité qui entraîneront des suppressions massives d'emplois. Le Centre de Service Partagé de Compiègne est le premier de la liste.

Saint-Gobain anticipe ces futurs gains de productivité en détruisant dès aujourd'hui, les emplois de ses salariés et en sacrifiant leur avenir.

Communiqué de Soutien FNME

La Fédération CGT des sociétés d'Etudes apporte son soutien plein et entier à notre camarade Sébastien Menesplier, secrétaire de la Fédération CGT des Mines et de l'Energie et membre du bureau confédéral, convoqué par la gendarmerie dans le cadre des poursuites engagées à l'encontre des syndicalistes qui se sont distingués lors du combat mené pendant cinq mois par l'intersyndicale unie pour exiger le retrait de la réforme des retraites.

La FNME-CGT a été le fer de lance de la mobilisation pour refuser le passage de 62 à 64 ans et défendre le

régime spécial des agents. Le niveau de mobilisation exceptionnel des syndiqués de la FNME-CGT et plus largement des électriciens et gaziers a été un encouragement puissant pour l'ensemble des salarié-es du pays.

Bafouant la démocratie, refusant le vote du Parlement et méprisant les millions de manifestants, Macron est passé une nouvelle fois en force à l'aide du 49.3. Nous ne l'acceptons pas plus aujourd'hui qu'hier et revendiquons à minima l'abrogation pure et simple de la réforme des retraites.

Poursuivant sa fuite en avant liberticide et répressive, le gouvernement s'en prend maintenant à un dirigeant national et à une figure de la CGT pour intimider les millions de gens qui refusent sa politique régressive. Et ce, alors qu'il s'apprête à franchir un nouveau pas, dès la rentrée, avec des coupes drastiques dans le budget de l'Etat et des services publics, à l'exception des dépenses militaires qui, elles, explosent, et de nouvelles augmentations alors que la majorité des salariés sont pris à la gorge par la hausse infernale des prix. Nous ne laisserons pas faire. Nous appelons l'ensemble des militants de la CGT

et plus largement tous les salarié.e.s attaché.e.s aux revendications et aux libertés syndicales à manifester aux côtés de leurs camarades gaziers et électriciens le 6 septembre devant la gendarmerie de Montmorency (Val d'Oise) à l'heure de convocation de Sébastien: Rendez-vous à 8h30 au 2 rue des Gallerands pour exiger :

- le respect des droits et libertés syndicales
- le refus de toute poursuite à l'encontre de notre camarade
- L'abrogation de la réforme des retraites !

Licenciement économique

Entreprises	Nombre	Code Postal
SANELI TECHNOLOGIES	1	92741
TALK	11	75009
ANKORSTORE	100	75006
AVENIR CONCEPTS	3	67087
OTTA	6	33000
ACREAT	1	35065
ENOVAP	2	10000
MEDEO	1	69003
FINASTRA	64	75008
TRP TESTING / GROUPE SGS	22	94111
ZIP	11	29200
BEABLE	19	29200
AN DIAG	28	27400
OPERANTIC	17	77109
CQFD AIR SOLUTION	7	26100
MOOTION	8	83000
ROVA TELECOM	3	83000
OTIK	2	92741
HEXAGONAL	11	75009
ACCIOD	2	75017
ADVANCED INTEGRATED NETWORK	1	78000
IDTAG	7	60200
PIERRE ORSATELLI	1	13006
PRESTATIONS HAINAUT INGENIERIE	5	59300
IVIFLO	2	75006
DECO PARTNERS AGENCEMENT	3	92741
ENTREPRISE DE SONDAGES DE PARIS	165	94210
FM CONSEILS	3	42300

Entreprises	Nombre	Code Postal
THE LAB IN THER BAG	4	75006
SYLVABOT	7	78860
CARECLEVER	12	59200
MARTINE LEHERPEUR CONSEIL	3	92200
LAGARDE	3	16000
NORD BIM INGENIERIE	1	59290
NAVYA	220	75006
SCOP MAKEWAVES	3	59976
HALEHAU	1	29200
RESOLUTIONS	18	59290
LIBWORK	8	10000
SYNOMIA	8	92200
AN DIAG	3	27400
MOBILITY TECH GREEN	8	35700
SONIK CONSULTING	10	92741
MCDONALD'S SERVICES	26	78045
STRATHOM ENERGIE	4	75479
CISCO SYSTEMS	40	75008

Congrès confédéral

Compte-rendu du délégué A. Lechuiton

En tant que délégué au 53ème congrès, j'ai voulu représenter au mieux les nombreux syndicats, les nombreuses sections, les voix de leurs syndiqué-es et celles des syndiqué-es isolé-es qui m'ont mandaté pour un total de 829 voix. Sachant que le contexte pour la préparation du congrès n'était pas idéal et qu'une grande partie du temps des camarades était dédié aux mobilisations sur les retraites et/ou à la préparation d'élections professionnelles proches dans le temps. Ce qui a eu pour conséquence le nombre limité d'avis qui m'ont été remontés.

En définitive, voici les détails des avis que j'ai reçu : 3 sections syndicales se sont prononcées sur un vote contre le rapport d'activité et pour la candidature de Céline Verzeletti. Pour un total de 66 voix.

Un syndicat a proposé 13 amendements au document d'orientation, essentiellement sur le thème 2.

Les avis rédigés par les 3 sections syndicales ont été remontés uniquement à notre fédération par mails quelques jours avant le congrès. Envoyer les avis à notre fédération est une bonne chose. Ces avis auraient aussi dû m'être envoyés et directement par les sections qui les ont formulé. Pour les prochains congrès et éviter tout quiproquo, il est important que les syndicats respectent ce véhicule. Ceci permettra aux délégué-e concerné-es de s'assurer de bien comprendre les avis exprimés et de disposer de toutes les informations nécessaires pour les représenter au mieux.

En l'absence d'avis émis par une section ou par un syndicat, j'ai voté « pour » le rapport d'actualité, « pour » le document d'orientation, « abstention » pour le rapport financier et « pour » la liste proposée par le CCN pour la CEC. Ceci pour plusieurs raisons. Sur le rapport d'activité, je suis parti du principe que si les syndicats ne se sont pas exprimés, c'est qu'ils ne sont pas mécontents du mandat écoulé. Sur le rapport financier, qu'ils n'ont pas eu le temps de l'étudier. Sur le document d'orientation, qu'ils sont globalement en accord avec ce qui est proposé.

Sur la liste proposée pour la nouvelle CEC, qu'ils sont plutôt d'accord avec l'ensemble des noms proposés par le CCN. Ces raisons ne sont pas que des traductions mais sont surtout des avis qui m'ont été exprimés par téléphone par plusieurs responsables de syndicats ou de sections.

Au total, mes votes sur les documents ont été les suivants :

rapport d'actualité : 763 voix « pour » et 66 « contre ».

rapport financier : 829 voix « abstention ».

document d'orientation : 829 voix pour chacun des votes sur les thèmes individuellement et sur le document dans son entièreté.

Pour les amendements proposés par l'un des syndicats que je représentais, la plupart ont été intégrés directement ou via des formulations équivalentes. Un seul n'a pas été retenu mais a été débattu assez longuement au niveau de la commission sur le thème 2. À la suite de la publication de la version définitive du document d'orientation, j'ai rendu compte en détail des résultats sur ce document auprès du syndicat concerné.

Pour le soutien envers la candidature de Céline Verzeletti, je l'ai traduit comme un vote pour sa candidature. Certain-es délégué-es ont eu une autre interprétation que je ne partage pas : celle de rayer des noms et d'en proposer de nouveaux. Je ne la partage pas car je pense que soutenir des candidat-es ne veut pas dire en rayer et ne doit pas être le motif pour en proposer de nouveaux. J'espère avoir représenté l'avis des sections syndicales qui ont exprimées cet avis indirectement par mail au mieux. Dans le cas contraire et pour le prochain congrès, je les invite à s'exprimer directement auprès de leur délégué-e et suffisamment en avance pour que l'avis soit compris.

Bien que ce congrès fût violent sur plusieurs aspects, je considère que la CGT en sort grandie et renforcée. Notamment avec la nomination de Sophie Binet qui rassemble notre CGT.

Résultats Elections Professionnelles

Berger Levrault : CGT : 25%; CGC : 25%; FO : 17%; CFDT : 33%

Les chiffres du chômage

Le taux de chômage et le nombre de demandeurs d'emploi : aucun exploit historique !

Olivier Dussopt, Ministre du Travail, le 17 mai dernier, s'est réjoui du niveau record de taux de chômage exceptionnellement bas¹. Tentons d'y voir un peu plus clair dans cette communication d'autocongratulation du gouvernement. Pour apprécier le phénomène du chômage deux relevés statistiques sont couramment utilisés : le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) évalué par l'enquête emploi de l'INSEE et le nombre de chômeurs inscrits au service public de l'emploi (Pôle emploi) selon le nombre d'heures d'activité validées par ces demandeurs dans le mois. Nous vous proposons dans l'encadré ci-dessous un éclairage sur ces deux façons de mesurer le chômage.

Méthodo sur les deux principales statistiques du chômage en France :

L'enquête emploi INSEE est un sondage auprès d'une population représentative des résidents en France qui calcule le nombre de chômeurs selon les critères du BIT 2 (divisé par la population active pour obtenir le taux de chômage).

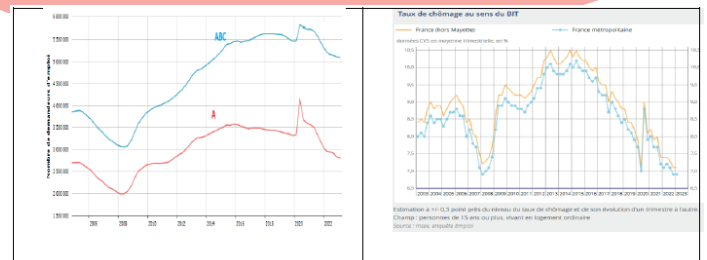
Le nombre de chômeurs est comptabilisé par Pôle emploi (Pe) selon le nombre d'inscrits au sein de ses services dans ses différentes catégories (ABCDE)³ qui correspondent à un niveau d'activité réalisé par le demandeur dans le mois de référence.

La différence entre le nombre de chômeurs de catégorie A et le nombre de chômeurs au sens du BIT

dépend de la quantité de chômeurs qui font des démarches de recherche (candidatures) sans passer par le service public de l'emploi (cas 1) et, à l'inverse, de la quantité de chômeurs inscrits à Pe qui n'ont pas candidaté à un emploi (cas 2). La simple inscription au sein du service public de l'emploi ne suffit pas à être considéré comme chômeur au sens du BIT et le fait de candidater à un emploi sans l'appui de Pe ne permet pas d'être comptabilisé par celui-ci. L'écart de ces deux statistiques est croissant depuis 2015 et fait l'objet d'une documentation abondante.⁴ Le ratio « cas 1/cas 2 » tend à diminuer avec le vieillissement de la population active et l'allongement de l'âge moyen de départ en retraite qui tend à maximiser le cas 2 (chômeurs en attente de liquidation de leur retraite).

Les derniers indicateurs de l'emploi			
Enquête emploi INSEE T1/2023		Statistiques pôle emploi T1 / 2023	
Taux de chômage au sens du BIT	7,2%	Cat. A (aucune activité)	-1,3%
	-0.1%	Cat. B (activité < 78H/mois)	+0,3%
		Cat. C (activité > 78H/mois)	+0,9%
		Cat. A,B,C	-0,4%

En utilisant ces deux statistiques, on s'aperçoit que les chiffres du chômage sont bons mais ne sont pas aussi exceptionnels que le prétend le gouvernement (voir graphique ci-dessous). Si la baisse du nombre de chômeurs de catégorie A est en diminution, cela n'est pas le cas des catégories B et C. Ainsi, le nombre de chômeurs (catégorie ABC) est semblable à celui du milieu des années 2010 et le taux de chômage au sens du BIT est quant à lui proche de celui enregistré après la crise de 2008.



Évolution des indicateurs de l'emploi (nombre de demandeurs/Pôle emploi et taux de chômage BIT/INSEE)

Emploi et territoires

Des disparités territoriales de dynamique de l'emploi qui rend d'autant plus absurde la récente réforme de l'assurance-chômage

La récente réforme de l'assurance chômage réduit la durée d'indemnisation de 25% (en respectant toutefois 6 mois de durée d'indemnisation minimum), lorsque le taux de chômage national passe sous la barre des 9%. Or, les chiffres du chômage sont sensiblement différents sur le territoire. Par exemple, au quatrième trimestre 2022 selon l'INSEE5, Les Pyrénées-Orientales connaissent un taux de chômage de 11.7%, le Nord de 9.2%, la Seine-Saint-Denis de 10.1% quand il est de 5.6% à Paris et de 4.1% dans le Cantal. Ces inégalités de taux de chômage dans les territoires relèvent de différences notables de composition démographique et de dynamisme économique. De manière générale, les départements dont la population est plus jeune ont des taux de chômage plus importants et ceux dont l'activité économique est plus dynamique connaissent des taux de chômage plus bas.

Selon la DARES⁶, les dynamiques régionales du nombre de chômeurs varient également au premier trimestre

ON DE L'EMPLOI

2023, par exemple la Région Ile-de-France a connu une décrue du nombre de chômeurs alors qu'il augmente en Normandie ou en Guyane. La CGT s'oppose à toute modulation de la durée d'indemnisation selon le taux de chômage mais il faut constater que ces différences territoriales tordent le cou à l'argumentaire gouvernemental. En effet, si on entrait dans leur logique de « seuil de responsabilité face au chômage », le gouvernement devrait alors modifier les règles d'indemnisation selon les situations éco-démographiques de chaque territoire !

La France attire les Investissements Directs Étrangers (IDE) sur ses territoires mais sont peu créateurs d'emplois

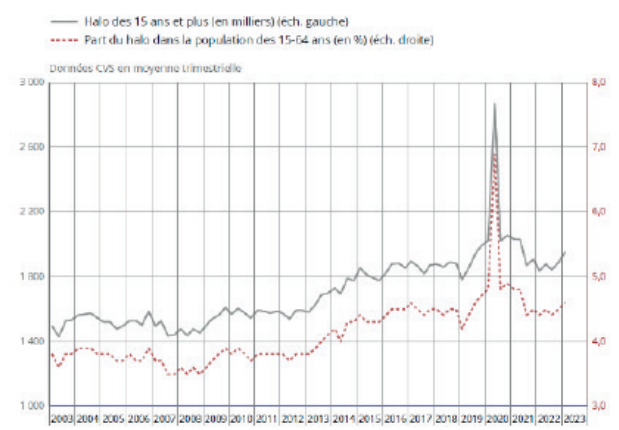
Le 12 mai dernier s'est installé à Dunkerque, le taiwanais Prologium Technology, dont l'usine géante (gigafactory) de batteries électriques pèse 3 000 emplois. Macron s'est félicité de cette implantation notamment lors de son interview au 20H de TF1 du 15 mai dernier¹. De plus, le cabinet EY classe première la France pour son attractivité des IDE. Seulement, cet exemple n'est pas représentatif. Il s'agit souvent d'investissement peu créateurs d'emplois contrairement à nos voisins européens. Ainsi un IDE en France crée environ 33 emplois chez nous contre 58 en Allemagne et même 326 en Espagne⁷. La France est attractive du fait des aides fiscales qu'elle consent aux entreprises⁸, encore faudrait-il les conditionner à la création d'emplois.

Les contours de l'emploi

À la frontière du chômage et de l'inactivité : la croissance du halo du chômage est inquiétante dans un contexte de réforme du RSA.

L'enquête emploi INSEE permet aussi de mesurer le nombre de personnes sans emploi souhaitant travailler mais qui ne sont pas immédiatement disponibles pour occuper ou rechercher un emploi⁹. Cette population entre chômage et inactivité constitue le halo du chômage et représente 2 millions de personnes. Ce nombre est sur une tendance croissante depuis 2008 et a connu deux pics : l'un en 2019 de 20% et l'autre en 2020 de 45 % en conséquence de la crise sanitaire. Passé ce deuxième pic COVID, le halo repart sur une dynamique de croissance sur ces derniers trimestres : +62 000 au T1/2023 et +49 000 au T2/2022. L'accroissement considérable de cette population souvent précaire est à mettre en lien avec l'augmentation du nombre de bénéficiaires des minimas sociaux (+57 % de 1999 à 2020). Dans

ce contexte d'accroissement de la précarité, la CGT s'oppose au projet de loi « plein-emploi » qui vise à allouer le RSA qu'en contrepartie de 20H de travail hebdomadaire sans aucuns droits sociaux. Cette réforme ferait alors émerger une nouvelle catégorie de travailleurs sans droits et concurrente



des salariés classiques. Enfin, elle priverait, les bénéficiaires actuels qui ne peuvent pas travailler, de cette ressource pourtant indispensable à leur survie.

L'Autorité des Relations sociales des Plateformes d'Emploi (ARPE) entérine le modèle de l'auto-entrepreneuriat.

Le 20 avril dernier, un accord a été signé par l'API (Association des plateformes d'indépendants) et plusieurs organisations syndicales qui impose le statut d'autoentrepreneur aux livreurs à vélo tout en maintenant une rémunération de 11€75 de l'heure. Cette rémunération ne prend pas en considération les temps d'attente entre deux commandes, ce qui revient à une rémunération bien inférieure au SMIC. La CGT dénonce cet accord indigne et la stratégie patronale de l'API qui souhaite, par tous les moyens nécessaires, entériner un modèle social défavorable aux travailleurs avec le soutien du gouvernement. De plus, au niveau de l'Union Européenne, ce 12 juin, le Conseil de l'Europe s'est montré plus restrictif que la proposition de directive du Parlement européen de décembre dernier sur le nombre de critères de définition de la subordination des travailleurs aux plateformes et la présomption de relation salariale qui en découle. Le Conseil doit désormais ouvrir des négociations avec le Parlement européen afin de parvenir à un accord final sur le projet de directive, affaire à suivre...

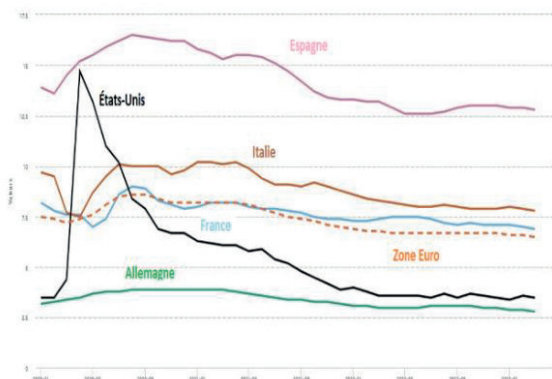
Dossier :

RSA, chômage, rôle de l'État

Les prévisions économiques de l'emploi

La France suit la tendance des pays de l'OCDE : l'emploi résiste malgré une croissance atone.

Dans tous les pays de l'OCDE, on observe des courbes de taux de chômage assez similaires (voir graphique ci-dessous)¹⁰. Excepté aux États-Unis, la diminution de l'activité liée à la crise du COVID n'a pas fait exploser le taux de chômage du fait des plans d'aide mis en place par tous les États. Puis la reprise a été incertaine du fait de deux problèmes d'approvisionnement successifs¹¹ : la première liée à la politique zéro Covid chinoise et la deuxième liée à la crise géopolitique consécutive au conflit ukrainien. Malgré une croissance limitée, les chiffres de l'emploi sont plutôt bons dans tous les pays. Les carnets de commandes des entreprises sont bien remplis. Elles maintiennent alors les emplois même dans une situation de sous-production, comme des coureurs sur leur starting-block en attendant le coup de sifflet qui mettra fin aux problèmes de ressources. Selon l'OFCE, cette tendance d'une faible croissance avec un maintien de l'emploi va se poursuivre à moyen terme pour atteindre, en 2023, 0.8% de croissance du PIB pour 7.4% de taux de chômage¹², et en 2024, 1.2% de croissance pour un taux de chômage légèrement en hausse à 7.9%¹³. Ce léger retournement du marché du travail s'observe déjà dans les chiffres souvent annonciateurs de l'emploi intérimaire qui commence



La dynamique du taux de chômage depuis 2020 en Allemagne, Espagne, France, Italie, États-Unis et Zone Euro (Source : Eurostat)

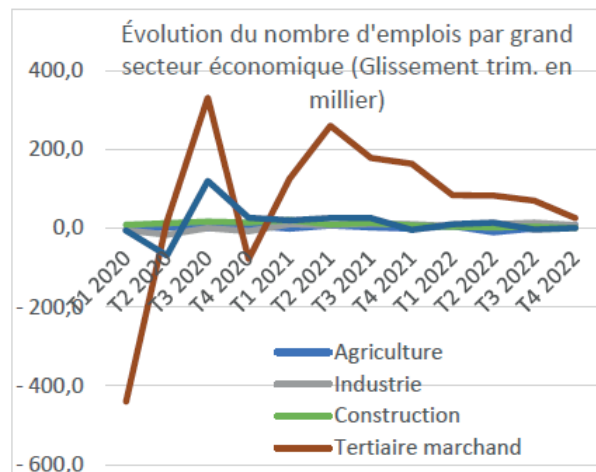
à se replier (-2.4% sur un an) en ce début d'année 2023¹⁴. Cependant, la conséquence de cette « surdotation en emploi » relativement à la production est une dégradation de la productivité, c'est-à-dire une diminution de la production relativement au nombre de personnes en emploi. Cette situation

est financièrement soutenable pour les entreprises car elles ont bénéficié ou continuent de bénéficier d'aides publiques importantes liées au maintien de l'emploi même après la crise COVID. De plus, elles ont augmenté leur prix (inflation) dans des proportions plus importantes que leur coût (surprofit). En France, au niveau des aides publiques, le chômage partiel a permis de maintenir les emplois tout en préservant la liquidité des entreprises, et le dispositif massif d'aide à l'apprentissage, en partie maintenu¹⁵, a permis de diminuer les statistiques du chômage des jeunes sans d'ailleurs les insérer nécessairement de manière pérenne sur le marché de l'emploi¹⁶.

Du côté des branches

L'emploi en France, largement tiré par le secteur tertiaire marchand

L'évolution du nombre de personnes en emploi en France est largement expliquée par la dynamique de l'emploi dans le secteur tertiaire marchand comme le commerce, l'hôtellerie et la restauration¹⁷. L'évolution du nombre d'emplois dans ce secteur a été très marqué par les confinements et déconfinements successifs liés à la crise sanitaire de T1/2020 à T2/2021. Depuis, le nombre d'emplois pourvus dans ces secteurs diminue mais reste positif. Aussi ce dernier trimestre (T1/2023) un nombre important d'offres durables d'emploi correspondent à ces secteurs (92 730 emplois dans le commerce/vente et grande distribution, 71 570 sur l'hôtellerie restauration, 76 710 dans les activités de support aux entreprises¹⁸. Malgré le fait que le tertiaire marchand crée des emplois, rappelons que, contrairement à ce que raconte la propagande gouvernementale, le nombre d'offre d'emploi reste bien inférieur au nombre de chômeurs. La crise des pénuries d'emploi reste donc un mythe patronal à déconstruire¹⁹ !



Retraites : le démantèlement du statut social est en marche

1 <https://twitter.com/olivierdusopt/status/1658707549460283392>

2 <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Definitions-2.pdf> P.3

3 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13240>

4 L'INSEE propose un document de référence sur cet écart :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4183055?sommaire=4182950&fbclid=IwAR0C0bNUEJJalqTIP3Oa18EeelArCGKvO6uNLnFTOjzWgJlq5f6WbNcqk>

5 https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012804#graphique-TCRD_025_tab1_departements

6 <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/demandeurs-demploi-inscrits-pole-emploi-au-1er-trimestre-2023>

7 https://www.ey.com/fr_fr/attractiveness/barometre-de-l-attractivite-de-la-france; tableau slide 11.

8 <https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/fiscalite/le-capitalisme-sous-perfusion-daides-publiques#:~:text=Quel%20est%20le%20montant%20des,pr%C3%A9cise%20Mathieu%20Cocq%2C%20%C3%A9conomiste%20CGT.>

9 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7619798> P.2

10 https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/UNE_RT_M__custom_118016/bookmark/line?lang=fr&bookmarkId=efcf7c9f-c4d7-4bc2-8c74-962ead60acfc

11 <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2022/OFCEpbrief110.pdf> P.2; paragraphes 3 et 4

12 L'Insee dans sa note de conjoncture du 15 juin 2023 prévoit un taux de chômage plus faible qui se stabiliserait à 7.1% à la fin de l'année 2023 :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7634607?sommaire=7634660>

13 <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2023/OFCEpbrief114.pdf> P.11 (Prévisions croissance PIB) et P.17 (Prévisions emploi)

14 [https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/lemploi-interimaire#:~:text=795%20900%20personnes%20occupent%20un,soit%20%E2%88%92%20400%20int%C3%A9rimaires\).](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/lemploi-interimaire#:~:text=795%20900%20personnes%20occupent%20un,soit%20%E2%88%92%20400%20int%C3%A9rimaires).)

15 <https://urlz.fr/IP9N>.

16. Une étude de la DARES de décembre dernier montre que parmi les apprentis inscrits en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS en 2020-2021, 39 % sont encore en études l'année scolaire suivante (47% pour les CAP), pour l'essentiel à nouveau dans le cadre d'une formation en apprentissage. Ce qui tend à montrer que l'insertion professionnelle post apprentissage n'est pas si évidente.

17 <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/lemploi-salarie>

18 <https://statistiques.pole-emploi.org/offres/offres?fk=C&lg=0&nd=0&pp=las&ss=1>

19 <https://analyses-propositions.cgt.fr/memo-eco-emplois-non-pourvus-leternel-retour-dune-lubie-patronale>



Des augmentations pour nos salaires, pas pour les actionnaires !

Les salariés d'ADPGSI France mobilisés pour leurs augmentations de salaires



- Fin de la journée de travail à 16h
- Pétition
- Grève d'une heure le 6 juin
- Grève une demi-journée le 15 juin
- Grève annoncée mardi 20 juin matin

C'est du jamais vu dans l'entreprise où la culture de la revendication n'est pas la règle.

ADPGSI France filiale de la multinationale ADP Automatic Data Processing

2000 salariés en France, 9 sites

Production + de 3 millions de bulletins de paie en France par mois



Culture

Gaudichaud Franck

Découvrir la révolution chilienne 1970-1973

Les textes rassemblés ici explorent les événements, espoirs et questions politiques qui ont traversé le processus révolutionnaire chilien, de l'élection d'Allende en novembre 1970 au coup d'État du général Pinochet en septembre 1973 : la voie chilienne vers le socialisme, l'interventionnisme des États-Unis, la bataille culturelle, l'anti-impérialisme, les mobilisations des conservateurs, les revendications mapuches, les débats à gauche, le rôle des cordons industriels et des formes de pouvoir populaire, la préparation militaire du coup d'État, etc.



Que faire ?

Bantigny Ludivine



Repenser les luttes sociales, le travail, le pouvoir. Cet essai historique et politique se place au croisement de trois axes : - établir un état des lieux sur les perspectives stratégiques les plus stimulantes portées par la théorie politique et les luttes émancipatrices ; - s'appuyer sur l'histoire et quelques exemples évoqués de manière serrée pour y puiser des questionnements et des réponses : le passé est un vivier inspirant ; - interpellier sur ces sujets les organisations actuelles, en particulier les formations politiques, qu'elles se réclament de la révolution ou du réformisme, en analysant leurs projets.

Après de fortes décennies de contestation, de soulèvements populaires et même de processus révolutionnaires, les années 1980 avaient semblé refermer toute possibilité d'alternatives. De très nombreux courants se sont alors positionnés sur la défensive, contre le "néolibéralisme". Toutefois, depuis une dizaine d'années, le capitalisme est de nouveau interrogé dans ses fondements, légitimement. Des chemins se dessinent pour une société des "communs".

Tout est lié : émancipation du travail, rupture avec la propriété lucrative en faveur de la propriété d'usage, écologie radicale et démocratie véritable. Partant, comment poser la question du pouvoir désormais ? Dans ce livre, il sera d'abord question d'auto- : auto-activité, autogestion, autodétermination, en somme souveraineté collective sur la délibération et la prise de décision, le tout fondé sur un principe d'égalité.

Mais quelles peuvent en être les échelles et leur articulation.

Juridique

La clause de dédit-formation

On la pensait disparue. Elle fait son grand retour en force avec l'explosion des coûts de certaines formations et la tension sur l'emploi que connaissent certains secteurs comme notamment celui des entreprises du numérique. Il nous a donc semblé important de faire un petit rappel cette notion

Qu'est-ce qu'une clause de dédit formation ?

La clause de dédit-formation est une clause incluse dans le contrat de travail, ou dans un avenant, qui prévoit le financement par l'employeur d'une formation à sa/son salarié.e, en contrepartie, celle-ci/celui-ci prend l'engagement de rester dans l'entreprise pendant une durée minimale. Si cet engagement n'est pas respecté, la/le salarié.e devra rembourser tout ou partie des frais de formation basés sur le coût réel de la formation payée par l'employeur. Cette clause régit donc la période qui suit la formation. Attention, elle n'est pas applicable aux contrats de professionnalisation ou à ceux prévoyant la reconversion ou la promotion par l'alternance (Pro-A).

Quelles sont les conditions de validité d'une telle clause ?

Pour qu'elle soit valide, les conditions suivantes doivent être réunies :

1. Le financement de la formation est exclusivement à la charge de l'employeur et supérieur aux dépenses imposées par la loi ou la convention collective.
2. La clause doit être signée impérativement avant la formation.
3. Elle doit mentionner certains renseignements (date, nature, durée, coût réel et non forfaitaire pour l'employeur).
4. Le montant du remboursement est proportionnel aux frais engagés effectivement par l'employeur.
5. La clause est limitée dans le temps (entre 2 et 5 ans selon la durée et le coût de la formation) et dans son montant pour ne pas priver le salarié de sa faculté de démissionner.
6. Le montant et les modalités de remboursement à la charge du salarié sont indiqués. Celui-ci

doit prendre en compte l'amortissement de la formation dans le temps. ATTENTION, seul le coût de la formation peut vous être demandé pas les salaires afférents au temps passé en formation.

Quand cette clause est-elle activée ?

La clause est activée dès lors que la/le salarié.e démissionne pour une cause non imputable à l'employeur. En effet, si la démission est liée à un non-respect par l'employeur de ses obligations contractuelles, comme le paiement des salaires, la clause de dédit formation ne s'applique pas.

ATTENTION ! Un.e salarié.e qui romprait sa période d'essai pourrait se voir appliquer cette clause.

A contrario, le licenciement pour motif disciplinaire, s'il est imputable à la/au salarié.e en raison de la faute grave qu'elle/il a commise, est nécessairement mis en œuvre à l'initiative de l'employeur. Elle ne donne pas droit à l'application de cette clause.

Il est important de bien vérifier la conformité des dédit-formation afin que les salarié.e.s ne soient pas pris en « otage » par la direction des sociétés.

Art. L6325-15 du Code du travail.
 Art. D6324-1 du Code du travail.
 Cass. Soc. du 18 juin 1981, N°78-40939.
 Cass. Soc. du 5 octobre 2016, N°15-17127.
 Cass. Soc. du 11 janvier 2012, N°10-15481.

COLLOQUE CGT

Intelligence artificielle :
entre menaces et perspectives



Le 22 novembre 2023
Salle du CCN • 9 h 00 à 17 h 00

